

La formation continue du personnel enseignant au département de Design d'intérieur

Élizabeth Côté
Consultante
en développement pédagogique



La réforme au collégial n'aura pas été sans provoquer certains remous. En effet, au-delà du message, le personnel enseignant était appelé à modifier sensiblement ses méthodes, ses approches et son organisation pédagogiques. Dans certains milieux, on aura privilégié l'implantation immédiate de la réforme, favorisant ainsi l'adoption des programmes et des contenus proposés par le ministère, plutôt que l'appropriation du pouvoir sur ses propres actions locales par l'invention de méthodes et de contenus originaux. Dans d'autres milieux, on aura plutôt attendu que le personnel enseignant expérimente certains aspects de la réforme, évalue la portée de ses actes et identifie des moyens adaptés à la réalité locale pour entamer un véritable changement.

UNE DÉMARCHÉ POUR SE REMETTRE EN QUESTION

Pour plusieurs, prendre les moyens signifiait d'abord se doter d'une formation axée non seulement sur le principe fondamental de la réforme, soit le développement de compétences, mais sur les considérations pratiques qui en découlent. C'est ainsi qu'au cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, les enseignants et les enseignantes du département de Design d'intérieur ont entrepris une démarche visant « l'appropriation et l'application » de la réforme. De cette façon, ils ne

voulaient pas uniquement se contenter de faire ce qui leur était demandé, mais également comprendre ce qu'ils faisaient et pourquoi ils le faisaient.

Une telle démarche demande à tous ceux et celles qui s'y inscrivent, non seulement d'y investir beaucoup de temps, mais aussi et surtout de remettre en question leurs pratiques pour envisager des changements dans leur façon d'enseigner. Cette demande exige en outre de leur part qu'ils placent l'élève au centre de ses apprentissages, de manière que celui-ci soit appelé à construire ou à coconstruire ses connaissances, à traiter l'information et non seulement à se contenter de la mémoriser. De telles préoccupations doivent désormais présider à la planification de toutes les activités du personnel enseignant.

UN PROCESSUS ORIENTÉ VERS LA COMPÉTENCE FINALE

La formation organisée par et pour les enseignants et les enseignantes du département de Design d'intérieur aura donc mené d'abord à l'élaboration d'un plan cadre, par lequel on s'est assuré de la transférabilité des savoirs d'un cours à l'autre, tout en respectant l'idée d'une compétence unique pour le finissant et la finissante. C'est ainsi que les compétences dites disciplinaires sont articulées autour de cinq grands thèmes qui couvrent la démarche que

dans laquelle doit s'inscrire tout designer qui entreprend un projet sur le marché du travail. Cette démarche comporte les étapes suivantes : l'analyse des besoins du client, la conception, la sélection, la réalisation et la présentation du projet. Les enseignants et les enseignantes deviennent de plus en plus conscients que, pour développer de telles compétences, il faut que les élèves maîtrisent leur langue, celle-ci étant le support de la pensée. Il faut aussi qu'ils développent leur capacité de réflexion, ce à quoi contribuent les cours de philosophie.

Une épreuve synthèse de fin de programme a également été construite en tenant rigoureusement compte de l'apport

La réforme au collégial et l'approche par compétences ont incité les enseignants et les enseignantes du département de Design d'intérieur à remettre en question leurs méthodes pédagogiques et leurs outils d'évaluation. À titre de personne ressource, M^{me} Élizabeth Côté nous a amenés à concevoir l'élève comme le responsable de ses apprentissages. Notre objectif est devenu celui de transmettre des informations que les élèves pourront s'approprier afin que celles-ci deviennent leurs connaissances. Le bilan positif de nos expérimentations nous motive à poursuivre cette démarche collective de réflexion sur nos pratiques pédagogiques.

Yolande BUJOLD, coordonnatrice du département de Design d'intérieur

de chacune des disciplines, tant en termes d'efforts demandés que de leur importance relative dans le cadre du développement de la compétence finale. Des échelles d'évaluation basées sur la maîtrise de la compétence sont venues remplacer les épreuves sommatives, dont le résultat final bien souvent consistait, auparavant, en une compilation de notes colligées tout au long de la formation. Le personnel enseignant s'est ainsi rallié à l'idée qu'une compétence ne pouvait être « décortiquée » de cette façon, mais qu'elle devait plutôt être appréciée dans son ensemble. On considère que la compétence du designer doit désormais se développer tout au long d'un processus d'apprentissage, et qu'il est par conséquent impossible de l'évaluer avant la fin.

L'évaluation formative en cours d'apprentissage est donc favorisée. On assure alors à l'élève le droit à l'erreur, respectant ainsi les fondements mêmes de l'évaluation formative. Des outils d'évaluation ont donc été élaborés pour mettre en relief cette philosophie. Ces outils

sont communs pour l'ensemble des enseignants du département. Ils favorisent ainsi une application uniforme de la nouvelle politique d'évaluation auprès de tous les élèves.

L'EXPÉRIMENTATION DE PRATIQUES PÉDAGOGIQUES NOUVELLES

Présentement, les enseignants et les enseignantes du département en sont à l'appropriation et à l'expérimentation des pratiques et des méthodes pédagogiques nouvelles. Ils s'efforcent de tenir compte du rythme et du style d'apprentissage de l'élève et de faciliter le plus possible le développement des compétences disciplinaires tout en favorisant l'accroissement des habiletés intellectuelles de haut niveau.

La formation à laquelle les enseignants et les enseignantes participent respecte l'idée même de l'approche par compétences. Les exposés magistraux sont réduits afin de ne présenter que la partie de l'information dont les participants ont besoin

pour effectuer les activités proposées. Les connaissances antérieures sont grandement sollicitées. Les enseignants sont appelés à travailler en équipe et à expérimenter diverses approches pédagogiques, tout en laissant une place prépondérante à l'intégration des connaissances et à l'analyse réflexive. ■

elico@videotron.ca

Élizabeth CÔTÉ détient un doctorat et est chargée de cours à l'Université Laval de Québec, où elle est responsable du développement professionnel du personnel scolaire dans le cadre de la réforme du curriculum. Travailleuse autonome, ses tâches principales comprennent l'élaboration de programmes et de projets de formation continue, ainsi que la création et l'animation d'ateliers de formation en lien avec les projets. Conférencière et chercheuse, elle a aussi publié en collaboration des articles dans des revues consacrées à l'éducation.